



DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P128_2020

Date : le 11 mars 2020

OBJET : Zone d'activité du long Bosq sise à Bricquebec-en-Cotentin – Acquisition d'un terrain auprès de la Commune pour l'implantation d'une activité Négoce-Bois

Exposé

En application de la loi « Notre », la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de zones d'activité économiques (ZAE).

Toutefois, les terrains des zones d'activité communales doivent au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de la CAC afin que cette dernière, seule compétente, puisse les vendre à un tiers (article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT).

Le service économique de la CAC a été sollicité par Monsieur Jérôme POULAIN pour l'acquisition du dernier lot de la deuxième tranche du Parc d'activité du Long Boscq, dénommé zone B - lot 7, cadastré section A n° 868 d'une surface d'environ 2 176 m².

L'ENTREPRISE

Monsieur Jérôme POULAIN est maître d'œuvre depuis plus de dix ans. Il souhaite se diversifier et créer, en plus de cette activité, une partie négoce bois et ré-initier une activité de sciage, métier qu'il a exercé pendant une vingtaine d'années. Ce souhait et cette volonté de création d'une activité nouvelle s'appuie sur une étude du marché local et sur le constat de l'absence du service de sciage sur mesure ou à façon et, d'une manière plus générale, sur la fourniture de matériaux bois (charpente, ossature, bardage, parquets, aménagements extérieurs...).

LE PROJET POURSUIVI PAR L'ENTREPRISE

Le projet immobilier consiste en la création de deux bâtiments, d'environ 240 m² chacun, qui vont servir à la fois pour le stockage du bois et pour l'activité de découpe avec l'acquisition d'une scie professionnelle et d'un chariot élévateur.

Ce projet entrainera potentiellement la création d'au moins un emploi voire deux suivant le niveau d'activité. Le chiffre d'affaires prévisionnel est estimé à environ 80 000,00 euros la première année.

Afin de bien cerner la demande de l'entreprise, un rendez-vous a été réalisé avec l'unité Développement économique de la CAC, en présence de Monsieur le Maire de Bricquebec, lequel a accueilli favorablement le projet.

L'acquisition du terrain sera effectuée par la SARL Presqu'immo ou toute autre société qui viendrait s'y substituer.

Pour ce faire, il est proposé d'**acquérir** cette parcelle de la Commune **pour la revendre selon le même tarif**, lequel principe énoncé dans le rapport de la CLECT, et conformément à l'avis du service des Domaines fixant un prix à 4 € HT le m².

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.521-10 et L.5211-17 alinéa 6,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019-001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°4,

Vu la délibération n° 2017-184 du 21 septembre 2017 présentant le rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ces terrains,

Décide

- **D'acquérir** de la Commune de Bricquebec-en-Cotentin ce lot 7 de la deuxième tranche du Zone d'activité du Long Boscq, d'une surface d'environ 2 176 m², moyennant le prix de 4 € HT par m² (dispense de TVA – transmission d'une universalité de droits), auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,
- **De revendre** ce lot à la SARL Presqu'immo ou toute autre société qui pourrait s'y substituer en cours de constitution par Monsieur Jérôme POULAIN pour la réalisation de ce projet moyennant le prix de 4 € HT par m² (+TVA sur marge) et frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses ligne 6524 compte 6015 et en recettes ligne 6256 compte 7015,

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le 16/03/20 SLO

ID : 050-200067205-20200311-P128_2020-AR

- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PJ : Plan du lot

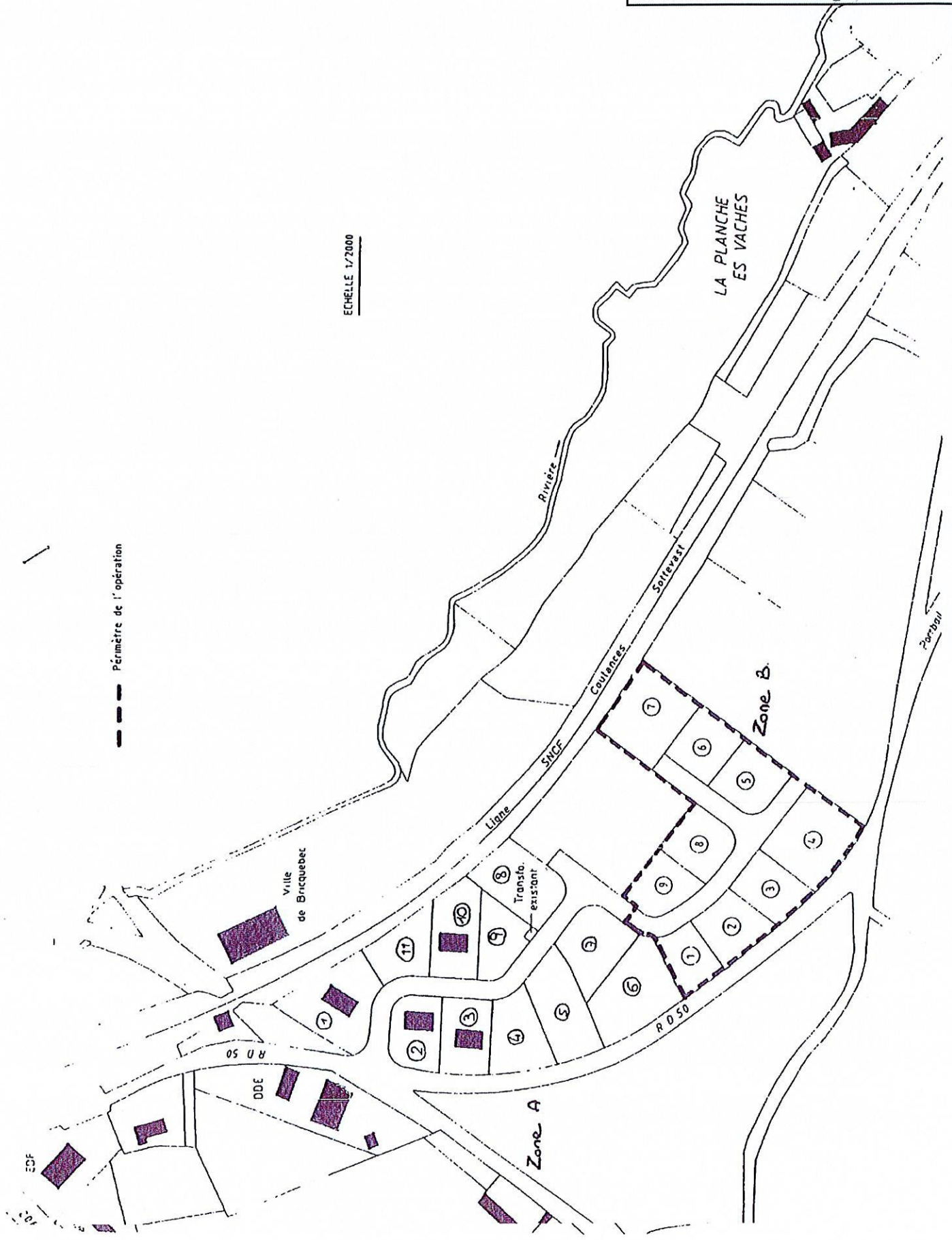


LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Valentin".

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 18/03/20 SLO
ID : 050-200067205-20200311-P128_2020-AR



--- Périmètre de l'opération

ECHELLE 1/2000